

10 septembre 2019

IE n° 976

REGION WALLONNE – COMMUNIQUE DE PRESSE

ACCORD DU GOUVERNEMENT WALLON SUR LA POLITIQUE DES AINES 2019-2024

Ce 9 septembre 2019, un accord a été trouvé entre le PS – Ecolo – MR en région wallonne.

L'accord complet se trouve en annexe et pour ce qui concerne la politique des aînés, il faut se référer au chapitre 20 (pages 96 et 97).

En réaction à cet accord, Femarbel a transmis un communiqué de presse – *dont vous pouvez lire l'intégralité ci-dessous* – aux principales rédactions de la presse écrite.

COMMUNIQUE DE PRESSE

ACCORD DU GOUVERNEMENT DE LA REGION WALLONNE SUR LA POLITIQUE DES AINES :

Beaucoup de vieux préjugés et peu de vision d'avenir !

Femarbel, la fédération des maisons de repos privées de Belgique, a pris acte de l'accord de gouvernement de la région wallonne en ce qui concerne la politique des aînés.

Si le maintien à domicile, dont le gouvernement dit vouloir faire une priorité absolue, rencontre l'assentiment général de la population, il doit toujours être mis en perspective sur le plan de la sécurité, de la sociabilité et du coût pour la personne âgée. A ce titre, Femarbel a développé un outil (Femartool) permettant de comparer le coût du maintien à domicile par rapport au choix d'une structure d'accueil pour une personne en perte d'autonomie. Cet outil a été validé par l'Institut de Développement Durable (IDD) et l'économiste Philippe Defeyt.

Avec le soutien de :



Femarbel regrette que la création de 1 130 places en maison de repos par an jusqu'en 2031 (décidée en mai 2019 par le précédent gouvernement) soit à présent limitée aux seules années 2019 et 2020. Ce qui, une fois encore, propose une vision à très court terme.

Par ailleurs, Femarbel s'oppose à une clé de répartition figée entre les différents acteurs (associatif, privé et public) sur base de critères purement politiques, complètement éloignés des préoccupations de la population.

Femarbel s'interroge aussi sur la question de savoir à qui s'adresse l'accord du gouvernement qui dit vouloir lutter « contre les tarifs abusifs en matière de contribution des bénéficiaires pour leur hébergement (...) et contre les pratiques des certains opérateurs qui détériorent aujourd'hui la qualité du soin et la qualité de vie des résidents, des leurs proches et des professionnels ».

Femarbel rappelle que dans les maisons de repos privées, il existe déjà une solution d'accueil à partir de 1 100 € par mois et que les tarifs sont fonction de la localisation et des services annexes proposés, hors soins. Le prix moyen du privé et associatif en Wallonie est de 1 500 € par mois – soit une différence d'à peine 200 € avec le secteur public – qui n'a pas les mêmes modes de financement et n'est pas soumis aux mêmes contraintes de rigueur de gestion (équilibre budgétaire).

Enfin, l'accord de gouvernement dénonce « la surmédication de résidents en maisons de repos, et encouragera les MR-MRS à un usage rationnel des médicaments ». Femarbel croit utile de rappeler que ce sont les médecins (et non les maisons de repos) qui sont les seuls habilités à prescrire les médicaments nécessaires à la bonne santé de leurs patients ...

Femarbel, en tant que principale fédération professionnelle dans le secteur de la prise en charge de la personne âgée en Wallonie et à Bruxelles, représente plus de 50% des structures en Wallonie et à Bruxelles. Aujourd'hui, plus de 18 000 personnes sont employées dans ses structures avec une croissance de plus de 1,3% chaque année.

Pour cette nouvelle législature, Femarbel, est plus que jamais ouverte au dialogue pour rencontrer les besoins de nos aînés et soutenir des projets innovants.

Contact presse : Vincent Fredericq – secrétaire général

Avec le soutien de :



FEMARBEL

email: info@femarbel.be
web : www.femarbel.be

Tél. 02 414 05 25